

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de Saint Laurent de la Salanque

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° T159/2022**

Réglementant temporairement le stationnement et la circulation de tous les véhicules

### **Le Maire de la commune de TORREILLES.**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

**VU** le code de la route et notamment l'article R.412-28 ;

**VU** le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

**VU** la manifestation organisée **le samedi 10 septembre au dimanche 11 septembre 2022**, à l'ancienne pépinière située sur le site de la chapelle de Juhègues, à l'occasion d'un concert « heavy métal » ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est du devoir de monsieur le maire d'assurer la sécurité des piétons et qu'il convient dès lors, de réglementer le stationnement et la circulation ;

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1 : Le vendredi 9 septembre et le samedi 10 septembre 2022.**

- le campement de nuit est exceptionnellement autorisé sous la pinède, devant le parking de la chapelle de Juhègues. Pour autant, aucun feu n'est autorisé sous la pinède ; même l'emploi d'un simple réchaud à gaz est proscrit.

**ARTICLE 2** : L'accès (aller et retour) à la chapelle de Juhègues et de son aire festive à l'occasion du concert « heavy métal » se fera pour les automobilistes, en empruntant la voie longeant l'Agly et rejoignant le village via l'avenue Maréchal Joffre.

**ARTICLE 3** : Des panneaux de signalisation concrétiseront les prescriptions faisant l'objet du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Monsieur le directeur général des services, le chef de service de la police municipale et le responsable des services techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORREILLES, le 5 septembre 2022

Po/le maire et par délégation,  
L'adjoint délégué à la sécurité  
**Geoffrey TORRALBA**

